ART. PREMIER N° 1254

# ASSEMBLÉE NATIONALE

22 septembre 2023

### POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1673)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

# AMENDEMENT

N º 1254

présenté par

M. Ratenon, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisa Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

\_\_\_\_\_

#### **ARTICLE PREMIER**

Compléter la première phrase de l'alinéa 40 par les mots :

« après avis des organisations syndicales de salariés et des organisations professionnelles d'employeurs représentatives au niveau national et interprofessionnel ainsi que des associations représentatives de demandeurs d'emploi et de salariés enchaînant des contrats courts ».

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement de repli, nous ne souhaitons pas que le présent article s'applique dans les collectivités d'Outre-mer.

L'inscription automatique des bénéficiaires du RSA contrevient aux principes fondamentaux de notre système de protection sociale et il n'a jamais été question d'être en recherche d'emploi pour percevoir cette allocation fondée sur la solidarité nationale.

ART. PREMIER N° 1254

Cet article est d'autant moins adapté à la réalité socio-économique des collectivités d'Outre-mer, au regard des taux de chômage généralement supérieurs à la moyene nationale : 19% à La Réunion, 12,4% en Martinique, 14% en Guyane et jusqu'à 30% à Mayotte, contre 7,2% en moyenne nationale.

D'autre part, les territoires ultramarins connaissent souvent des taux de précarité et de bénéficiaires du RSA plus élevés que dans l'hexagone. A La Réunion, plus d'un habitant sur 10 dépend du RSA, en incluant leurs ayants droit l'allocation concerne 230 000 pesonnes soit 27% de la population, cins fois plus que la moyenne hexagonnale. Le conseil départemental craint que l'inscription automatique des bénéficiaires du RSA à Pôle Emploi ne débouche sur de multiples sanctions et exclusions du dispositif.